

DEMANDE D'OPÉRATION(S) MODIFICATION DE CLAUSE BÉNÉFICIAIRE(S)

À COMPLÉTER, DATER ET SIGNER ET À RENVoyer À : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN CONSERVER UNE COPIE.

SEREP - SYNERGIE EPARGNE RETRAITE PRÉVOYANCE - 19, RUE AMIRAL ROMAIN DESFOSSÉS - 29200 BREST

Le(la) soussigné(e), ci-après désigné(e) adhérent(e), demande à effectuer l'opération suivante sur son contrat Fortuneo Vie souscrit par la SEREP auprès de la société Suravenir.

ADHÉRENT(E)

N° CONTRAT :

M. M^{me} M^{lle} Nom _____ Prénom(s) _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone domicile _____ Téléphone mobile _____
E-mail _____ @ _____

MODIFICATION DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE(S)⁽¹⁾

En cas d'adhésion de mineurs, la clause ne peut être modifiée : la seule désignation possible est « ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires ».

Cette clause pourra être modifiée par l'adhérent dès sa majorité.

L'adhérent(e) désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant le terme de l'adhésion :

CLAUSE GÉNÉRALE⁽²⁾ : Son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle l'adhérent(e) a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels ;

OU

CLAUSE LIBRE⁽³⁾ : Autre(s) bénéficiaire(s) à désigner ci-dessous

Pour chaque bénéficiaire, toutes les cases doivent être IMPÉRATIVEMENT renseignées (merci de préciser l'adresse complète).

Si nombreux bénéficiaires et /ou si bénéficiaires de second rang, reportez la liste complète des bénéficiaires sur papier libre daté et signé.

Nom	Prénom	Date de naissance	Ville/Pays de naissance	Quote-part (%)
_____	_____	____/____/____	_____	_____
Adresse complète				_____
_____	_____	____/____/____	_____	_____
Adresse complète				_____
_____	_____	____/____/____	_____	_____
Adresse complète				_____
TOTAL 100 %				

(1) Pour plus d'informations sur la clause bénéficiaire de votre contrat, reportez-vous aux pages « Informations de votre assureur » de la Notice du contrat Fortuneo Vie.

(2) Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat ou à naître. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession. Cocher la première case proposée « clause générale » si ces modalités vous conviennent.

(3) Si la clause dite « générale » ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case « clause libre » et précisez l'identité du (es) bénéficiaire(s) et leur adresse en complétant obligatoirement toutes les zones. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires de deuxième et troisième rangs.

INFORMATIONS

Les informations recueillies dans le présent acte, ainsi que toutes informations saisies à son occasion ou extraites d'informations déjà fournies sont nécessaires au traitement du dossier de l'adhérent. À défaut, les informations ne peuvent être complètement traitées. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure à la société SURAVENIR ou (et) à ses mandataires, que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles peuvent être également utilisées à des fins de prospection commerciale par FORTUNEO, des sociétés du Groupe auquel elle appartient et/ou ses partenaires. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, quant à leur usage à des fins de prospection commerciale, en écrivant à FORTUNEO, Correspondant Informatique et Libertés - TSA41707 - 35917 RENNES CEDEX 9.

Fait à _____ Le ____/____/20____

Signature(s) de l'adhérent et du co-adhérent éventuel

Si mineur*

X

* Si mineur : signature des deux représentants légaux en indiquant "représentants légaux" audessus des signatures, et signature du mineur si âgé de 12 ans et plus.

Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie proposé par Fortuneo.

FORTUNEO. Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.

SURAVENIR. Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Tailbout - 75436 Paris Cedex 9).



* 2 1 0 4 1 0 P 0 1 *

 **fortuneo**
BANQUE